

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 1 / 19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entrepr

1.1 Identificateur de produit

Arcanol MULTITOP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Lubrifiant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Schaeffler Technologies AG & Co. KG
Georg-Schäfer-Str. 30
97421 Schweinfurt / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0)9721 91 - 0
Site internet www.schaeffler.com

Secteur informatif

Informations techniques

support.is@schaeffler.com

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)

Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif

+49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 2 / 19

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger

Aucun

Mention d'avertissement

Aucun

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

Dangers pour l'environnement

Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 3 / 19

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
25 - <50	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement
	CAS: 72623-87-1, EINECS/ELINCS: 276-738-4, EU-INDEX: 649-483-00-5, Reg-No.: 01-2119474889-13-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
2,5 - < 5	Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]
	CAS: 4259-15-8, EINECS/ELINCS: 224-235-5, Reg-No.: 01-2119493635-27-XXXX
	GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Chronic 2: H411 SCL [%]: >50 - 100: Eye Dam. 1: H318
0,5 - < 1 *	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en di-C10-14, sels de calcium
	CAS: 1471316-72-9, EINECS/ELINCS: 939-603-7, Reg-No.: 01-2119978241-36-XXXX
	GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317 SCL [%]: >= 10: Skin Sens. 1B: H317

Commentaire relatif aux composants

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.
contient 3 % poids/poids de DMSO-extract (pour les huiles minérales)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine
Effets irritants

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 4 / 19

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Dioxyde de carbone.
Eau pulvérisée.
Produits extincteurs en poudre.
Mousse.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 5 / 19

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Stocker au frais. Stocker au sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024 Version 12.0. Remplace la version: 11.0	Page 6 / 19
RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle	

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement
CAS: 72623-87-1, EINECS/ELINCS: 276-738-4, EU-INDEX: 649-483-00-5, Reg-No.: 01-21194
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , vapeur d'huile

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 9,6 mg/kg bw/d
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6,6 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,67 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 4,8 mg/kg bw/d
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,19 mg/kg bw/d
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,73 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,58 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 970 µg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 1,19 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 740 µg/kg bw/day
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en di-C10-14, sels de calcium, CAS: 1471316-72-9
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 35,26 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 25 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 8,7 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 12,5 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 2,5 mg/kg bw/day

PNEC

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
Eau douce, 4 µg/L (AF= 100)
Eau de mer, 4,6 µg/L (AF= 10 000)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 3,8 mg/L (AF= 100)
Sédiment (Eau douce), 0,322 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 0,0322 mg/kg dw
Sol, 0,062 mg/kg dw

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024		Page 7 / 19
Version 12.0. Remplace la version: 11.0		
	Ingestion (alimentaire), 8.33 mg/kg food (AF=300)	
	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1	
	Ingestion (alimentaire), 9.33 mg/kg food	
	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en di-C10-14, sels de calcium, CAS: 1471316-72-9	
	Eau douce, 0,1 mg/l	
	Eau de mer, 0,1 mg/l	
	Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1000 mg/l	
	Sédiment (Eau douce), 45211 mg/kg sediment dw	
	Sédiment (Eau de mer), 45211 mg/kg sediment dw	
	Sol, 36739,74 mg/kg soil dw	

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. En cas d'immersion: > 0,4 mm: Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	vêtement de protection léger
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire	Non indispensable sous des conditions normales.
Risques thermiques	Non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 8 / 19

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	pâteux
Couleur	brun foncé
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	> 300°C/> 572°F
Point d'éclair [°C]	> 200°C/> 392°F
Inflammabilité	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz	< 0,01 (20°C)
Densité [g/cm³]	ca. 0,89 (20°C)
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	82 mm²/s (40°C)
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	> 200°C/> 392°F
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Point de goutte: > 190°C

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 9 / 19

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

Possibilité de dégagement de vapeurs toxiques par chauffage à température supérieure à la température de décomposition.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

10.5 Matières incompatibles

Non déterminé

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024 Version 12.0. Remplace la version: 11.0	Page 10 / 19
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques	

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
LD50, oral, rat, 3100 mg/kg bw
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en di-C10-14, sels de calcium, CAS: 1471316-72-9
LD50, oral, rat, >10000 - <20000 mg/kg bw (Lit.)

Toxicité dermale aiguë En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
LD50, dermique, lapin, 5000 mg/kg bw
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
LD50, dermique, lapin, 2000 - 5000 mg/kg bw
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en di-C10-14, sels de calcium, CAS: 1471316-72-9
LD50, dermique, lapin, >2000 mg/kg bw (OECD 402)

Toxicité aiguë par inhalation En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
LC50, inhalatoire, rat, 2.18 - 5.53 mg/L air, 4h
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en di-C10-14, sels de calcium, CAS: 1471316-72-9
LC50, inhalatoire, rat, >1,9 mg/l air (EPA OPP 81-3)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Faiblement irritant - marquage non obligatoire.
La substance CAS 4259-15-8 non diluée est un irritant, tandis que la formulation de 50 % dans l'huile minérale n'est pas un irritant.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
œil, lapin, OECD 405, corrosif

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024	Page 11 / 19
Version 12.0. Remplace la version: 11.0	

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
dermique, lapin, OECD 404, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Étiquetage en fonction des limites de concentration de la substance spécifique.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
NOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
NOAEL, dermique, rat, 30 - 2000 mg/kg bw/day
NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m ³ air
LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day

Mutagénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
InVitro, OECD 471, négatif
InVivo, OECD 474, négatif

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024	Page 12 / 19
Version 12.0. Remplace la version: 11.0	

	Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
	NOAEL, rat, 30 mg/kg bw/day, OECD 421
	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en di-C10-14, sels de calcium, CAS: 1471316-72-9
	NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé
	NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé

- Développement

	Substance
	Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
	NOAEL, rat, 30 mg/kg bw/day, OECD 421
	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en di-C10-14, sels de calcium, CAS: 1471316-72-9
	NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé
	NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2 Autres informations

Aucun

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024 Version 12.0. Remplace la version: 11.0	Page 13 / 19
RUBRIQUE 12: Informations écologiques	

12.1 Toxicité

Substance
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle), CAS: 4259-15-8
EL50, (48h), Daphnia magna, 75 mg/l (OECD 202)
NOEC, (21d), Daphnia magna, 0,4 mg/l (OECD 211)
LL50, (96h), Rainbow trout, 4,4 mg/l (OECD 203)
ErL50, (72h), Scenedesmus subspicatus, 410 mg/l (OECD 201)
EbL50, (72h), Scenedesmus subspicatus, 240 mg/l (OECD 201)
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, CAS: 72623-87-1
NOELR, (14d), poisson, 1 g/L
LL50, (4d), Invertébrates, 10 g/L
LL50, (4d), poisson, 100 mg/L
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en di-C10-14, sels de calcium, CAS: 1471316-72-9
EL50, (48h), Daphnia magna, >100 mg/l (OECD 202)
EL50, (72h), Scenedesmus subspicatus, >100 mg/l (OECD 201)
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, >100 mg/l (OECD 203)

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Pas d'information disponible.
Biodégradabilité	CAS 4259-15-8: < 5%, 5d (OECD 301D) Le produit est difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 14 / 19

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

120112*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
150104

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 15 / 19

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 16 / 19

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024 Version 12.0. Remplace la version: 11.0	Page 17 / 19
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation	

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit contient $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75
	Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2024)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Non
- VOC (2010/75/CE)	0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 18 / 19

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

Arcanol MULTITOP

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH modifié par le règlement (UE) 2020/878 (FR)

Date d'émission 08.11.2024, Révision 08.11.2024
Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 19 / 19

16.3 Autres informations

Méthode de classification Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées 1.3, 2.3, 3.2, 8.1, 9.1, 11.1, 11.2, 12.6, 12.7, 15.1, 16.2, 16.3